

# COMMENT ASSURER LA PRISE EN CHARGE, LE SOUTIEN ET LE TRAITEMENT

L'accès à la prise en charge, au soutien et au traitement renforce l'efficacité de la prévention et constitue une motivation importante pour passer des tests de dépistage volontaires confidentiels.

Dans les cas où il existe un service de médecine du travail, il peut être adapté pour fournir des traitements et l'information sur la prévention. Les petites entreprises redoutent que cette prise en charge leur coûte cher. Mais sur le long terme, il revient encore plus cher de ne pas investir dans la santé du personnel.

Dans la pratique, nombreux sont les aspects de la prise en charge et du soutien qui ne nécessitent pas beaucoup d'investissement. Avoir une politique de «tolérance zéro» vis-à-vis de la discrimination, et maintenir dans l'emploi les salariés séropositifs tant qu'ils ont la force de travailler compte déjà pour beaucoup. Cela signifie que les entreprises, en plus de réduire les interruptions de la production, et de préserver le moral de leur personnel, donnent un exemple à la communauté toute entière.

*«Si vous nous enlevez notre travail, vous nous tuerez plus vite que le virus. Le travail, c'est plus qu'un médicament pour nous. C'est lui qui nous permet de continuer, et de rapporter à la maison de quoi manger et des médicaments.»*

**Naveen Kumar, Inde**

Selon la taille de l'entreprise et les ressources disponibles, la prise en charge et le soutien regroupent une gamme de services qui répond aux besoins des travailleurs en matière de traitement, de soutien matériel et psychologique et de protection contre la discrimination et le licenciement. Votre politique sur le lieu de travail doit indiquer clairement ce que votre société ou votre administration s'engage à assurer en termes de prise en charge et de soutien.

## Assurer prise en charge et traitement

Votre lieu de travail peut contribuer à élargir l'accès à la prise en charge et au traitement grâce à des mesures dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- encourager le dépistage volontaire et confidentiel pour que les travailleurs connaissent leur état de santé et puissent prendre des décisions éclairées,
- fournir des informations sur les services de santé publique et y adresser les travailleurs,
- fournir des soins palliatifs et un traitement pour les infections opportunistes les plus fréquentes – y compris en participant aux programmes de contrôle de la tuberculose s'il en existe,
- mettre à disposition des installations pour l'administration du traitement antirétroviral financé ou subventionné par l'état ou des donateurs, et
- développer un programme destiné à favoriser le respect du traitement et à encourager un style de vie sain, avec des informations sur la nutrition, le repos et l'exercice.

### *Connaître son statut VIH*

Le BIT recommande que des tests de dépistage volontaires soient organisés par les services de santé publique et non sur le lieu de travail, mais reconnaît que certaines grandes sociétés ont mis en place une bonne infrastructure. Ces tests doivent être strictement confidentiels et effectués avec le consentement éclairé du travailleur, qui doit comprendre les implications de ce test et être conseillé avant et après. Une prise en charge et un soutien doivent ensuite être proposés à ceux dont le test est positif.

## Apporter un soutien aux travailleurs :

- favoriser un climat de franchise, d'acceptation et de soutien pour les travailleurs qui font part de leur séropositivité, et prendre des dispositions contre la stigmatisation et la discrimination;
- procéder à des aménagements raisonnables: aménagement des tâches, de l'environnement de travail, des heures et des conditions de travail, avec des pauses, pour aider les travailleurs infectés à continuer à travailler – ces aménagements doivent s'appliquer aux salariés qui assurent les soins comme aux salariés qui vivent avec le VIH;
- garantir l'accès à la sécurité sociale, à l'assurance maladie et aux autres avantages prévus par la loi ou la société, et encourager le développement de la micro-assurance et des régimes de maintien du revenu; et
- mettre à disposition des locaux pour les groupes d'entraide et de soutien et fournir des conseils, selon le cas, et des informations sur les services disponibles au sein de la communauté.

## Garantir la confidentialité

Protéger la vie privée des travailleurs séropositifs et garantir la confidentialité des informations médicales est un composant clé de la riposte de votre société au VIH.

## Elargir l'accès grâce à des partenariats

Les employeurs n'ont pas à prendre de mesures tout seuls. Ils peuvent collaborer avec les syndicats locaux pour développer des programmes communs sur le lieu de travail et se mettre en liaison avec le Ministère du travail et les organismes nationaux de lutte contre le sida. Mais il existe d'autres possibilités, parmi lesquelles:

- s'associer aux ONG et aux organisations de la communauté telles que les réseaux de personnes vivant avec le sida et les groupes de soin à domicile;
- se joindre à d'autres entreprises pour partager des ressources et mettre sur pied un programme commun; et
- participer à des partenariats public-privé avec d'autres acteurs, parmi lesquels l'état et des donateurs tels que le Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme: le co-investissement est une approche qui contribue à élargir aux familles des travailleurs et à la communauté locale les infrastructures mises en place sur le lieu de travail.

*«D'après notre expérience, les personnes qui entament un traitement constatent une amélioration de leur santé. La grande majorité d'entre elles reprend le travail et continue de vivre une vie normale.»*

*James Steele, directeur du programme de lutte contre le sida AngloGold Ashanti.*

## Pour en savoir plus :

- *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/sida et le monde du travail*
- *Mise en œuvre des directives pratiques du BIT sur le VIH/sida et le monde du travail: manuel de formation – module 7*
- *Les organisations d'employeurs & le VIH/sida – Information, outils et bonnes pratiques relatifs à la riposte au VIH/sida sur les lieux de travail, CD-ROM*
- *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/sida: guide d'utilisation à l'intention des syndicats*
- *HIV/AIDS workplace programmes and public-private partnerships through co-investment – extension of treatment and care into the community (BIT, GTZ, GBC, GHI, Banque mondiale, Fonds mondial)*

Ces documents sont publiés par l'OIT/SIDA sur le site Internet: [www.ilo.org/aids](http://www.ilo.org/aids)